

République Française
Département de l'Aisne
Arrondissement de Laon
Commune de Vauxaillon

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Vauxaillon

SEANCE DU 24 AOÛT 2021

Date de la convocation : 16 août 2021

Date d'affichage : 26 août 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre août à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Patrick LEJEUNE, maire.

Présents : BRACONNIER Marc, DOUSSIN Damien, FRANKO Céline, LEJEUNE Patrick, LELIEVRE Jean-Pierre, MORIN Thierry, THIRY Lucien, WULLUS Emilie

Représentés : AUXENFANS Geoffrey par BRACONNIER Marc, CULPIN Sacha par FRANKO Céline, LASELLE Déborah par DOUSSIN Damien, LEJEUNE Arnaud par LEJEUNE Patrick, POLETZ Edith par MORIN Thierry

Absents : RATAJCZYK Virginie, VAQUE Pauline

Secrétaire : Madame FRANKO Céline

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte à 19h 05.

Elaboration des trois tarifs cantine pour adhésion "cantine à 1 euro"

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité de créer une nouvelle grille tarifaire de restauration scolaire comprenant trois tranches calculées selon le revenu des familles pour obtenir la subvention de l'état sur le dispositif "cantine à 1 euro". Au moins une tranche devant être inférieure ou égale à un euro et une supérieure à 1 euro. Une délibération fixe cette tarification sociale avec durée fixée ou illimitée.

Proposition concernant les habitants de la commune :

Quotient familial inférieur à 1000 : **0,98€** le repas.

Quotient familial compris entre 1000 et 1600 : **1 euro** le repas.

Quotient supérieur à 1600 : **3,05€** le repas.

Pour les extérieurs de la commune : le prix du repas et de le périscolaire par jour et par enfant est fixé à **5 euros**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ces différents tarifs et décide de leur mise en application immédiate.

Vote : contre 2 pour 11 abstentions : 0

Nouveau règlement cantine 2021/2022

Le règlement de la cantine a été modifié car certains points n'étaient pas conformes aux textes et lois.

Le règlement a été envoyé à chaque conseiller pour lecture et étude. Il sera appliqué dès la rentrée prochaine et sera visible sur les panneaux d'affichage. Monsieur le maire demande aux conseillers de valider ce règlement.

Après lecture et débats, le conseil valide le règlement de la cantine daté et signé du 24 août 2021 et abroge celui signé et adopté le 14 avril 2021.

Vote : contre 0 pour 13 abstentions : 0

Suppression et création poste agent technique gérante de la cantine scolaire.

Suite à la demande de Madame Blossier, agent technique de réduire ses heures pour des raisons personnelles et de santé, il est demandé à l'assemblée délibérante d'accepter la modification du changement d'horaires de l'agent technique en charge de la cantine et de la mairie-école. Son temps de travail serait de : 3h30 par jour le lundi, mardi, jeudi, et vendredi en période scolaire soit un total par semaine de 14h. (Au lieu de 24h précédemment) et il ne concernera uniquement que la cantine scolaire.

Le maire propose donc de supprimer l'ancien poste d'adjoint technique de 24 h et de créer un nouveau poste d'adjoint technique de 14h.

Certains conseillers proposent de refuser l'aménagement et de remplacer l'agent si le contrat est rompu car il est difficile de trouver une personne pour les quelques heures non assurées et cela nécessite d'établir une nouvelle embauche.

Monsieur le maire propose que les heures de ménage de l'école soient assurées par l'association TED (Travaux Express Dépannage) ce qui nécessite aucune embauche puisque l'association gère les contrats et recrutements. Un contact avec cette association a déjà eu lieu et un essai est programmé pour la rentrée. Le taux horaire est fixé à 18 € 40. La mairie s'engagerait pour 4h pour nettoyer les salles de classe. Le maire et ses adjoints s'occuperont du ménage de la mairie, ce qui permettrait une économie de 4h. (1h30 sur 4 soirées)

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal accepte la suppression du poste d'adjoint technique pour 24 h et la création du poste d'adjoint technique pour une durée de 14 h.

Vote : contre 0 pour 13 abstentions : 0

Questions diverses :

♦ Courrier de Mme Leroy : A sa demande, Mme Leroy, locataire d'un logement communal, souhaite que son courrier soit lu lors du conseil. Elle fait part de son sentiment de harcèlement et d'intrusion dans sa vie privée lorsque les employés de la mairie vont dans le terrain et le bâtiment qu'elle utilise pour moitié. Elle demande à être prévenue par SMS quand des personnes passent dans son terrain.

Suite à cela, des barrières ont été installées pour définir les limites et ainsi faciliter les va et vient du personnel vers le bâtiment.

♦ Opération brioche : Monsieur le maire demande à l'assemblée s'il y a des volontaires pour la vente.

♦ M Thiry prend la parole pour dire qu'il est contre toutes les actions menées par le nouveau conseil et ses décisions. Il fait de nombreux reproches à l'assemblée.

Il demande pourquoi la ligne blanche de la rue de Soissons n'a pas été repeinte en même temps que les passages piétons. Elle le sera ultérieurement.

Pour information, il a été choisi de faire repeindre les passages piétons et le marquage « danger école » par une entreprise avec une peinture en résine résistante et garantie 4 ans pour éviter d'avoir à le refaire tous les ans et ceci pour un montant de 1700 €.

♦ Sachant que l'entretien de la commune demande beaucoup d'investissement, M Braconnier veut porter à la connaissance du conseil l'étude d'une embauche d'un apprenti pour travaux extérieurs. Le coût est de 11 258 € pour les 2 années de formation. Le CTNT donne 4 500 €, la région 4 500 € également. Reste à charge de la mairie 2258 €. Si une embauche est réalisée avant le 31 décembre, l'état reverse 3000 € donc cela ne coûterait rien à la commune.

♦ Monsieur le maire remercie les habitants ayant œuvré pour le village cet été : M Patrice Leroux pour la tonte et le débroussaillage dans la commune, M Jean-Charles Andrieux pour le piégeage des nuisibles et M Franck Franko pour le piégeage des taupes sur le terrain et autour de l'étang.

♦ Mme Meurisse de la Direction des services de transports interurbains et scolaires de l'Aisne a été reçue en mairie concernant le transport des lycéens vers les lycées de Laon car il n'y a pas de ramassage en bus à Vauxaillon et il n'y a pas possibilité d'en avoir. De ce fait, les jeunes doivent prendre le train, ce qui pose souvent problème du fait des perturbations fréquentes du réseau (retard ou annulation).

Il est étudié la possibilité pour les lycéens d'aller prendre le bus à Pinon (en fonction des effectifs) par leurs propres moyens le matin et de revenir par le train le soir. Une réponse nous parviendra vers la fin septembre.

M Damien Doussin quitte la séance à 20 h 35.

Mme Emilie Wullus quitte la séance à 20 h 37.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 50.

Fait à VAUXAILLON, les jours, mois et an susdits

Le maire,

